



TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNECY - MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 59-2019

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route et notamment son livre IV,

Vu la demande présentée par Mr PAGET, société « SARL PAGET HERVE ET FILS », en vue de réaliser des travaux de voirie sur la commune de Talloires-Montmin

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer l'accès à la circulation sur le secteur concerné :

ARRETE

Article 1 : Dans la période du lundi 20 Mai 2019 au vendredi 24 Mai 2019, la circulation des véhicules sera régulée par feux tricolores chemin de la sauffaz afin de permettre à la société « SARL PAGET HERVE ET FILS » d'effectuer des travaux de voirie.

Article 2 : La signalisation et le balisage seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

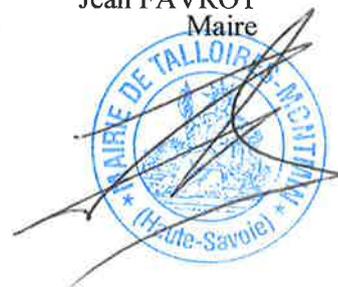
Article 3 : Mr le Brigadier-Chef principal de la police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie de cet arrêté sera transmis pour information :

- à Mr PAGET, société SARL PAGET HERVE ET FILS
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,
Le 16 mai 2019

Jean FAVROT
Maire



MAIRIE